

SYNCHRONY (CH) FUNDS - Synchrony Balanced (EUR)

Rapport annuel au 15 mars 2022

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	6
Notes aux états financiers	10
Rapport de performance	11
Rapport abrégé de la société d'audit	12



Quai de l'île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Florian MAGNOLLAY
Vice-président

Patrick BOTTERON
Membre
Directeur, BCV

Christian BEYELER
Membre

Oren-Olivier PUDER
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, directeur
Bertrand GILLABERT, directeur adjoint
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur
Frédéric NICOLA, sous-directeur
Antonio SCORRANO, sous-directeur

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
1212 Grand-Lancy

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale de Genève, Genève

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale de Genève, Genève

Information aux investisseurs

Aucune information aux investisseurs à communiquer pour le présent rapport annuel.

Utilisation du revenu net au 15 mars 2022

Date Ex VNI : 15/06/2022

Date de paiement : 17/06/2022

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse			à l'étranger
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
	Non	16	EUR	0.80	0.28	0.52	0.52

Chiffres comptables

Aperçu	Devise	16.03.21	16.03.20	16.03.19
		15.03.22	15.03.21	15.03.20
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	EUR	12'664'346.48	14'184'293.05	14'816'943.02
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	EUR	139.15	139.72	122.72
Total Expense Ratio (TER) synthétique		1.79%	1.83%	1.73%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)

	15.03.22	15.03.21
Avoirs en banque		
à vue	1'359'512.66	1'181'724.75
Valeurs mobilières		
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs	1'766'425.00	1'842'522.50
Parts d'autres placements collectifs	9'535'764.39	11'156'094.75
Autres actifs	15'889.18	18'634.41
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	12'677'591.23	14'198'976.41
Engagements envers les banques à court terme	-337.18	-238.94
Autres engagements	-12'907.57	-14'444.42
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	12'664'346.48	14'184'293.05

Evolution du nombre de parts du fonds

	Période comptable	16.03.21	16.03.20
		15.03.22	15.03.21
Position au début de la période comptable		101'518	120'737
Parts émises		2'965	1'715
Parts rachetées		-13'474	-20'934
Position à la fin de la période comptable		91'009	101'518

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	14'184'293.05	14'816'943.02
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-101'518.00	-144'884.40
Solde des mouvements de parts	-1'527'874.84	-2'577'845.87
Résultat total	109'446.27	2'090'080.30
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	12'664'346.48	14'184'293.05

Compte de résultat	Période comptable	16.03.21	16.03.20
		15.03.22	15.03.21
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		0.00	0.04
Intérêts négatifs		-7'183.30	-7'742.19
Revenus des valeurs mobilières			
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs		19'375.00	57'460.30
Parts d'autres placements collectifs		71'939.04	102'700.98
Rétrocessions sur fonds de placement		224.54	133.94
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		-3'245.26	-697.49
Total des revenus		81'110.02	151'855.58
Charges			
Intérêts passifs		0.00	-0.07
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-181'384.65	-193'752.69
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		11'027.70	12'639.25
Total des charges		-170'356.95	-181'113.51
Résultat net avant ajustements		-89'246.93	-29'257.93
Ajustements fiscaux *		161'185.97	131'958.91
Résultat net		71'939.04	102'700.98
Gains et pertes de capital réalisés		570'492.74	313'823.72
Résultat réalisé		642'431.78	416'524.70
Gains et pertes de capital non réalisés		-532'985.51	1'673'555.60
Résultat total		109'446.27	2'090'080.30
Utilisation du résultat du fonds			
	Période comptable	16.03.21	16.03.20
		15.03.22	15.03.21
Résultat net		71'939.04	102'700.98
Report de l'année précédente		3'596.16	2'413.18
Résultat disponible pour être réparti		75'535.20	105'114.16
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		72'807.20	101'518.00
Report à compte nouveau		2'728.00	3'596.16
Total		75'535.20	105'114.16

* Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
------	-------------	----------------	---------	-------	---------------	------

Valeurs mobilières cotées en bourse

Parts d'autres placements collectifs					586'262.80	4.63
---	--	--	--	--	-------------------	-------------

LU0605515963	Fidelity Funds SICAV - Global Dividend Fund -Y- USD	13'000	USD	24.69	292'495.60	2.31
LU0929189636	UNI-GLOBAL SICAV - Equities Europe -RA EUR- Cap.	180	EUR	1'632.04	293'767.20	2.32
Luxembourg					586'262.80	4.63

Obligations					1'766'425.00	13.93
--------------------	--	--	--	--	---------------------	--------------

XS1168962063	1 % BMW Finance 15-25 NT Senior	1'000'000	EUR	100.885 %	1'008'850.00	7.96
XS1412417617	1 1/4 % National Australia Bank 16-26 Series 957 NT	750'000	EUR	101.01 %	757'575.00	5.97
EUR					1'766'425.00	13.93

Valeurs mobilières non cotées en bourse

Parts d'autres placements collectifs					8'949'501.59	70.59
---	--	--	--	--	---------------------	--------------

CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	1'200	CHF	146.36	170'004.84	1.34
CH0181440329	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony US Equity -M-	14'500	USD	164.21	2'169'813.97	17.12
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	7'600	CHF	96.73	711'594.23	5.61
Suisse					3'051'413.04	24.07

FR0010558841	Mandarine Valeur -I- Cap.	60	EUR	5'772.58	346'354.80	2.73
France					346'354.80	2.73

IE00B5WN3467	Comgest Growth Europe Fund -I- EUR Cap.	9'750	EUR	37.42	364'845.00	2.88
Irlande					364'845.00	2.88

LU0308864965	MainFirst SICAV - Top European Ideas Fund -C- Cap.	4'000	EUR	72.84	291'360.00	2.30
LU0384410279	Vontobel Fund - mtX Sustainable Asian Leaders (Ex-Japan) -I-	525	USD	416.42	199'225.89	1.57
LU0851563907	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (EUR) -I-	17'500	EUR	106.49	1'863'575.00	14.70
LU0943624584	JPMorgan Funds SICAV - Asia Growth Fund -C (acc) USD- Cap.	1'300	USD	164.51	194'890.45	1.54
LU1162219429	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) Liquoptimum (EUR) I Ca	20'000	EUR	98.34	1'966'800.00	15.51
LU1378878604	Morgan Stanley Invest. Funds SICAV-Asia Opport. -Z- Cap.	2'500	USD	46.08	104'980.20	0.83
LU1506569661	Digital Funds SICAV - Digital Funds Stars Europe -I- Cap.	750	EUR	165.09	123'817.50	0.98
LU1834997006	Janus Henderson Horizon Fund-Pan European Smaller Comp -GU2-	2'325	EUR	66.63	154'914.75	1.22
LU2250008831	Vontobel Fund SICAV - Clean Technology -I-	2'950	USD	106.88	287'324.96	2.26
Luxembourg					5'186'888.75	40.91

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
Avoirs en banque à vue	1'359'512.66	10.72
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs	1'766'425.00	13.93
Parts d'autres placements collectifs	9'535'764.39	75.22
Autres actifs	15'889.18	0.13
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	12'677'591.23	100.00
Engagements envers les banques à court terme	-337.18	
Autres engagements	-12'907.57	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	12'664'346.48	

Cours de change	CHF	1 = EUR 0.967961
	JPY	100 = EUR 0.771068
	USD	1 = EUR 0.911286

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		0
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	0	525
CH0181440329	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony US Equity -M-	500	4'250
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	600	3'250
FR0010558841	Mandarine Valeur -I- Cap.	0	10
IE00B5WN3467	Comgest Growth Europe Fund -I- EUR Cap.	0	3'500
LU0605515963	Fidelity Funds SICAV - Global Dividend Fund -Y- USD	0	3'250
LU0851563907	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (EUR) -I-	0	5'000
LU0929189636	UNI-GLOBAL SICAV - Equities Europe -RA EUR- Cap.	0	45
LU1378878604	Morgan Stanley Invest. Funds SICAV-Asia Opport. -Z- Cap.	600	0
LU1506569661	Digital Funds SICAV - Digital Funds Stars Europe -I- Cap.	0	250
LU1834997006	Janus Henderson Horizon Fund-Pan European Smaller Comp -GU2-	2'325	0
LU2250008831	Vontobel Fund SICAV - Clean Technology -I-	0	550

Positions fermées en cours de période comptable

Parts d'autres placements collectifs

LU0196034663	Janus Henderson Horizon-Pan European Smaller Companies -I2-	0	2'400
--------------	---	---	-------

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options
 2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

SYNCHRONY (CH) FUNDS	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commission d'émission à la charge de l'investisseur en faveur des distributeurs
Synchrony (CH) Balanced (EUR)	1.30%*	Max. 2.50%

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion réduite

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser l'activité de distribution. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum des commissions de gestion à la charge des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de la part du fonds est déterminée à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire de la part du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part d'un fonds est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du fonds, réduite d'éventuels engagements du même fonds, divisée par le nombre de parts en circulation. Il y a arrondi à deux décimales.

Rapport de performance

		2019	2020	2021	2022 au 15 mars
Performance du fonds (lancé le 22.05.06)	%	11.76	2.09	10.36	-6.72

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit

Rapport de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du fonds de placements **SYNCHRONY (CH) FUNDS** avec les compartiments suivants :

- Synchrony (CH) Defensive (CHF)
- Synchrony (CH) Balanced (CHF)
- Synchrony (CH) Balanced (EUR)
- Synchrony (CH) Dynamic (CHF)
- Synchrony (CH) World Equity (CHF)
- Synchrony (CH) Guardian (CHF)
-

comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 15 mars 2022.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de Direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de Direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de Direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 15 mars 2022 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément ainsi que celles régissant l'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

KPMG SA

Yvan Mermod
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Santiago Ramos
Expert-réviser agréé

Genève, le 28 juin 2022

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC